

A - NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

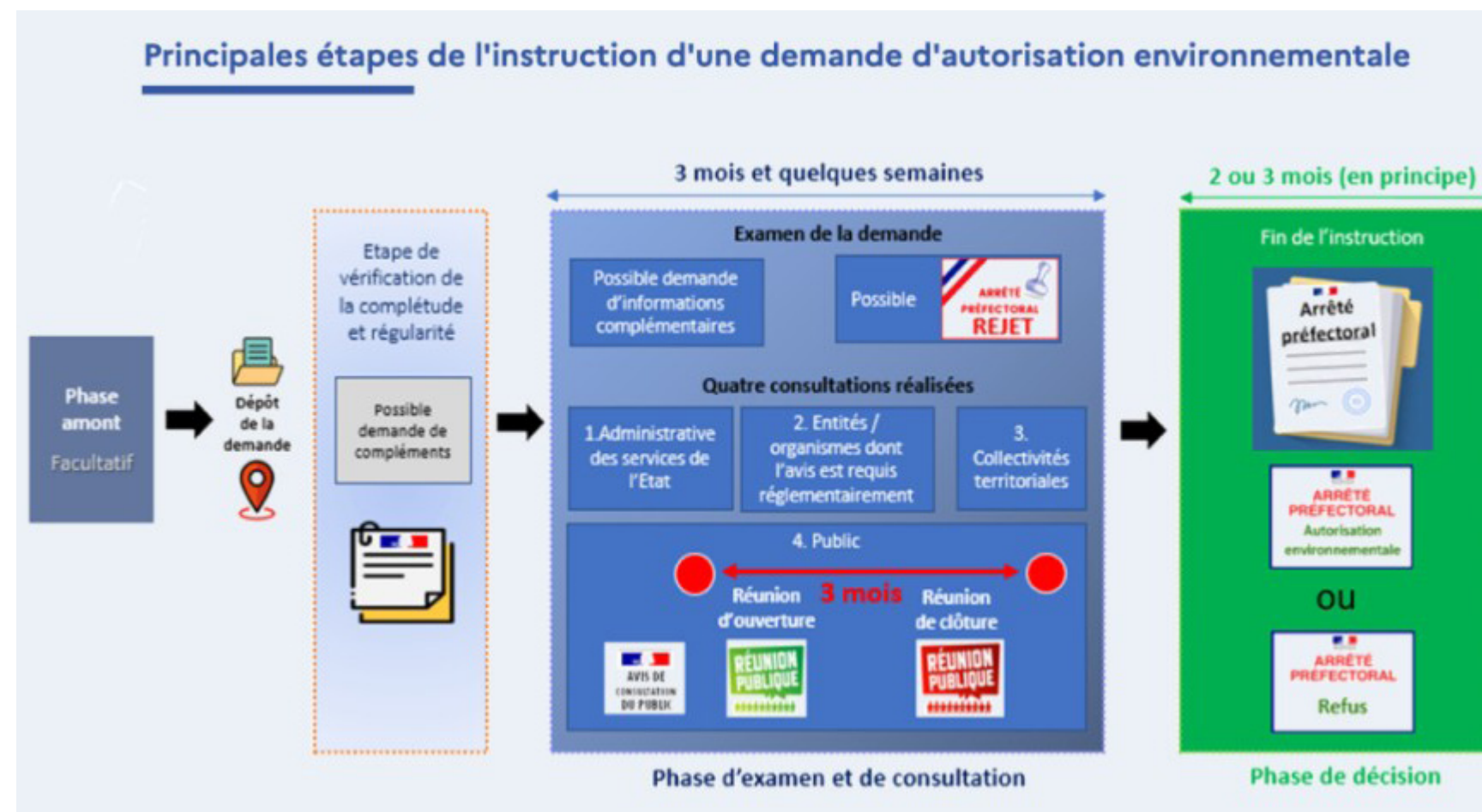
« 8° Une note de présentation non technique ».

Article R. 181-13 du Code de l'environnement



A.1 - PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

A.2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



A.3 -DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION

Intitulé du projet	
Demande d'autorisation environnementale d'une plateforme de tri-transit et recyclage de déchets sur la commune de Courcy (51)	
Identité du demandeur	
Dénomination	C'Mater
Siège social	3 impasse de la lieverie parc d'activite de la forge, 77680 Roissy-en-Brie
Signataire (qualité)	Franck Metais (directeur général)
Localisation du projet	
Région	Grand Est
Département	Marne (51)
Commune	Courcy
Maîtrise foncière	L'exploitant dispose de la maîtrise foncière des terrains sollicités dans le cadre de la présente demande (cf. annexe).
Historique du site	La société Jurovitch obtient l'autorisation d'exploiter une unité de broyage /criblage de matériaux et une installation de fabrication de grave ciment en juin 2001 (arrêté préfectoral n°2001-A-47-IC du 14 juin 2001). Le site et l'installation sont repris en 2009 par la société C'Mater qui obtient un arrêté préfectoral complémentaire (arrêté préfectoral complémentaire n°2010-APC-140-IC du 11 juin 2010) pour exploiter une plateforme de collecte et de traitement de déchets. Un porter à connaissance a été déposé et transmis en avril 2011 à l'inspection des installations classées afin de présenter les activités sur le site suite aux évolutions réglementaires survenues en 2010.
Emprises	
Périmètre de la demande ICPE	Le périmètre de la demande est d'environ 12,3 ha
Emprise de la demande de défrichement - reboisement	Le projet porté par la société C'Mater ne nécessite aucun défrichement.
Distance du périmètre de la demande avec ... (distances les plus courtes mesurées à vol d'oiseau)	
... les communes	➔ Reims à environ 1,4 km au Sud du site; ➔ Châlons en champagne à environ 44 km au Sud-Est du site ; ➔ Soissons à environ 50 km à l'Ouest du site.
Domaines et rubriques concernés par la demande	
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	1435 : Station service (NC) 2170 : Fabrication des engrais, amendement et support de culture (A) 2171 : Dépôts de fumiers, engrais et supports de culture (NC) 2515-1 : Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes (E) 2516 : Station de transit de produits minéraux pulvérulents (NC) 2517 : Station de transit de produits minéraux autres (E) 2710-1 : Collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial (A) 2710-2 : Collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial (E) 2711 : Transit, regroupement, tri ou préparation de déchets d'équipements électriques et électroniques (NC)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	2713 : Transit, regroupement, tri ou préparation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux (E) 2714 : Transit, regroupement, tri ou préparation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (E) 2715 : Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre (D) 2716 : Transit, regroupement, tri ou préparation de déchets non dangereux non inertes (E) 2718-1 : Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux (A) 2780-2c : Compostage de déchets non dangereux ou matière végétale (D) 2791 : Traitement de déchets non dangereux (A) 2794 : Broyage de déchets verts (E) 2930 : Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteurs (NC) 3550 : stockage temporaire de déchets (A) 4734 : Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution (NC)
Directive IED	Le site est concerné par la rubrique 3550
Directive SEVESO III	Le site n'est pas concerné par la directive SEVESO.
Loi sur l'eau et les milieux aquatiques	Le site est actuellement soumis à la réglementation de la loi sur l'eau pour les activités suivantes : ■ 1.1.1.0 : Création de 4 piézomètres pour suivre la qualité des eaux souterraines et de 2 forages (déclaration) ■ 1.1.2.0 : Utilisation de 2 forages présents sur le site (déclaration) ■ 2.1.5.0 : rejet d'eaux pluviales (déclaration)
Nature et volume des activités	
Durées sollicitées	Aucune limite de durée d'exploitation n'est demandée.
Modalités de fonctionnement et procédés mis en œuvre	
Horaires et personnel	Le site est ouvert au public du lundi au jeudi de 7h30 à 12h et de 13 à 17h et le vendredi de de 7h30 à 12h et de 13 à 16h. Sur le site, l'effectif est d'environ 30 personnes.
Suivis et surveillance	
Suivi des rejets de l'installation	■ Eaux souterraines : 4 piézomètres vont être installés sur le site afin de pouvoir réaliser un suivi des eaux souterraines (hauteur et qualité de la nappe); ■ Eaux pluviales : contrôle semestriel des eaux pluviales ; ■ Suivi poussière trimestriel ; ■ Suivi acoustique réalisé une fois tous les 3 ans.
Intervention en cas d'incident	
Moyens internes	Présence d'extincteurs sur le site (conformément à la règle R4 de l'APSAD) ■ 2 réserves incendie de 120 m³ sont présentes sur le site ; ■ installation d'une nouvelle réserve incendie de 240 m³. Le personnel est formé à la manipulation d'extincteurs et comme équipier de première et seconde intervention.
Moyens externes	Le centre de secours le plus proche est situé à Reims
Remise en état en fin d'exploitation	
Objectifs des travaux de réaménagement	■ Conservation des locaux administratif/atelier et de la bascule ; ■ Démantèlement et évacuation de l'ensemble des autres équipements ; ■ Nettoyage de l'ensemble des terrains, comprenant l'évacuation des matériaux, des produits stockés, des déchets et détritux divers ; ■ Maintien et entretien des aménagements paysagers réalisés au niveau du site ; ■ Maintien des organes de gestion des eaux pluviales.

FIGURE 1 : PLAN MASSE PROJET

